

MAJ Mai 2023

CPJEPS

Mention « Animateur·trice
d'Activités et de Vie Quotidienne »

Du 13 décembre 2023 au 13 décembre 2024

Épinal et Nancy

Certificat
Professionnel
de la Jeunesse,
de l'Éducation
Populaire
et du Sport



Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Les fonctions de l'animateur·trice d'activités et de vie quotidienne se situent principalement dans les accueils collectifs de mineur·es (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances), mais peuvent aussi se situer dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle.

Emplois visés

- Animateurs·trices enfance-jeunesse
- Animateurs·trices en accueil de loisirs et Périscolaire
- Animateur·trices socioculturel·les
- Animateurs·trices pour des séjours de vacances

Les objectifs de la formation

Participer au projet et à la vie de la structure.

Être capable d'animer des activités.

Être capable d'animer les temps de vie quotidienne de groupe.

Être capable de concevoir des activités en direction d'un groupe.



Cette qualification peut constituer une première étape vers d'autres diplômes professionnels : l'obtention du CPJEPS donne une **équivalence à l'une des 4 UC du BPJEPS LTP** et il donne aussi **l'équivalence BAFA**.



POUR QUEL PUBLIC ?

Ce diplôme s'adresse à **toute personne souhaitant exercer le métier d'animateur·trice** ou occupant cet emploi, pour développer ses compétences et accéder à la **qualification professionnelle** correspondante.

La formation est ouverte à l'**apprentissage** en partenariat avec le centres de formation d'apprentis (CFA) Education Populaire de la Ligue de l'enseignement et le CFA FORMAS.

Les personnes de **moins de trente ans** sont éligibles au **contrat d'apprentissage**.

Pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance de la Qualité Travailleur·se Handicapé·e.

Le contrat d'apprentissage assure une **prise en charge totale du coût de la formation** et permet d'avoir le statut de salarié·e apprenti·e.

ORGANISATION

Les stagiaires seront accompagné·es tout au long de leur formation par un·e tuteur·trice

La formation se tiendra du **13 décembre 2023 au 13 décembre 2024**.

420h de formation théorique
500h minimum en entreprise

COÛT

Pour les apprenti·es, pas de coût de formation pour les employeurs privés.

Le plan de relance de l'apprentissage octroie une aide aux employeurs de 6000€ pour la signature d'un contrat.

Pour tous les autres statuts : 5040€ avec possibilité d'aide au financement par l'OPCO de rattachement de votre employeur.

La Ligue de l'Enseignement

Nous accompagnons les acteurs éducatifs, les enseignant·es, les familles, les formateurs·trices et les animateurs·trices, les élu·es et agents des collectivités locales, pour que le droit à la formation profite réellement à tous et tout au long de la vie.

Nous proposons des formations participatives, dans les valeurs de l'Education Populaire, avec des méthodes pédagogiques variées, adaptées aux projets professionnels des candidat·es stagiaires, avec un lien fort avec les structures d'alternance, dans le but de favoriser l'insertion professionnelle des stagiaires, de valoriser leurs parcours et d'améliorer la qualité éducative dans l'animation socioculturelle.

Lieux de formation

Épinal, Nancy

Pour tous renseignements

Secrétariat de formation:
03.29.69.60.52
formation-contact@fol-88.com

Nos statistiques :

Taux d'obtention du diplôme : 89%
Taux d'obtention partielle : 3%
Taux d'abandons : 6%
Taux de poursuite d'études : 18%
Taux d'insertion professionnelle : 71%
Taux de réussite des apprentis : 100%

INFORMATION COLLECTIVE

POUR STAGIAIRES ET EMPLOYEURS

Date à définir - se renseigner

